

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**12 FEVRIER 2021 à 18 h**

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procuration : René COSTE

Absents : Dominique PERENO, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT

Secrétaires de séance : Sylviane BOISSY

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

-----

**1.- Location bâtiment de la Gare :**

Madame la première adjointe présente l'état d'avancement du dossier : un candidat est très intéressé par la prise de gérance de l'hôtel restaurant.

La municipalité accepte de participer à l'achat de matériel de cuisine complémentaire, nécessaire au fonctionnement, pour une somme de 20 000 € HT. Il s'agit de matériel fixe.

Ce candidat est intéressé par l'achat du bâtiment arrière, qui est aujourd'hui un entrepôt. Sa surface est de 360 m<sup>2</sup> et le terrain 760 m<sup>2</sup>. La proposition de prix est de 55 000 €. Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des présents.

**2.- Rachat emprunts Dexia :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait opportun de racheter le contrat d'emprunt Dexia souscrit il y a 20 ans au taux de 5.33% pour l'achat du bâtiment du Pont. A ce jour le capital restant dû est de 314 000 €, ce qui représenterait une annuité de remboursement de 44 000 €, il reste 10 ans à payer.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé s'élèverait à 96 883 €.

Le nouvel emprunt sera de 400 000 € à un taux de 0.67 % sur 15 ans. Le remboursement annuel sera alors de 28 118.27 €.

Après concertation avec la trésorerie l'opération est bénéfique, la diminution de l'annuité globale de remboursement d'emprunt permettant de nouveaux investissements dans le futur.

Une négociation est en cours pour le nouvel emprunt avec le Crédit Agricole.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de racheter le contrat d'emprunt Dexia et autorise le Maire à entreprendre les démarches de rachat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à engager des démarches pour un nouvel emprunt auprès du Crédit Agricole.

### **3.- Convention ATC (aide technique aux collectivités) département /communes**

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention d'assistance technique aux collectivités – mission de base proposée par le Département de l'Ardèche via le SDEA a pris fin le 31 décembre 2020. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 2 882,50 € HT.

Le conseil municipal estime que la Mairie a la compétence suffisante en matière de gestion des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et qu'il n'est pas utile de bénéficier de cette assistance.

La reconduction de cette convention est refusée à l'unanimité des présents.

### **4.- Frais d'entretien et charges pour les charges d'activités du Pont**

Plusieurs associations qui utilisent les salles au Pont ont demandé l'exonération de la contribution annuelle de 50 € aux charges d'entretien, pour n'avoir pas utilisé ces salles en 2020 pour cause Covid.

Le conseil municipal accepte à 10 voix pour et 2 voix contre l'annulation exceptionnelle de la participation de 50 € aux frais d'entretien et charges des salles d'activités du pont pour l'année 2020 en raison du Covid19.

### **5.- Convention « label école numérique 2020 »**

Mr le Maire propose de signer une convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » proposée par l'Académie de Grenoble pour l'achat du matériel informatique pour l'école publique pour une somme de 5322 €, subventionné à 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la convention « Label écoles numériques 2020 » et autorise le Maire à la signer.

### **6.- Convention « TREMPLIN ENVIRONNEMENT » (brigades vertes)**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'association « tremplin environnement » ou « tremplin insertion » dans le cadre d'intervention des brigades vertes pour effectuer des travaux de débroussaillage et entretien des espaces sur la commune. Le coût est de 2495 € pour 2 semaines pour travaux de débroussaillage avec 5 personnes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'intervention d'une brigade verte sur la commune pour 2 semaines en 2021 et autorise le Maire à signer la convention.

## **7.- Réglementation de la circulation et du stationnement dans le village**

Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint présente les propositions de la commission travaux en matière de réglementation de la circulation et du stationnement dans le village :

**Traçage de passages piétons** : sortie escaliers parking des Baux, devant la boucherie du Cadet, devant la crèche et devant l'école primaire publique Rue de la Poste.

**Vitesse limitée à 30 kms/h** :

CD 120 à partir de la Rue des Baux jusqu'à la Place

CD 237 à partir de la Placette jusqu'au carrefour du Cadet

**Stationnement interdit, arrêt minute autorisé** :

Rue de la Poste : de la pharmacie jusqu'à la Poste

Rue du Garail : après le bureau de tabac jusqu'à la maison Chevalier

Rue de la Plaine : de la boulangerie Neboit jusqu'au cadet

**Arrêt interdit** :

De la Poste jusqu'au bureau de tabac inclus

**Zone partagée, vitesse limitée à 20 kms/h** : Au départ de la rue Royale sur la place jusqu'au parking du square du Garail.

Les panneaux nécessaires et le marquage au sol sont d'un cout approximatif de 15 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide ces propositions.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire prendra un arrêté fixant ces nouvelles règles de circulation et de stationnement dans le village.

## **8.- Renforcement du mur de soutènement du parking de la Maison de santé et de surplomb du parking du Garail.**

Monsieur le Maire informe le conseil que le mur en pierres qui soutient le parking où se situe la maison de santé et qui surplombe également le parking rue du Garail présente depuis plusieurs années des fissures qui ont nécessité la mise en place d'une surveillance par la pose de repères et de fissuromètre.

Monsieur le Maire indique que le dernier contrôle conduit à prendre des mesures de sécurité.

Un contact a été pris avec l'entreprise CAN qui a fait une étude technique et tarifaire pour la réalisation de travaux de confortement du mur par inclusions passives de type clous et croix de répartition métallique.

Le devis se monte à la somme de 39 192 € HT soit 47 030,40 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les travaux de confortement du mur existant et autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Région.

## **9.- Fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs non domestiques - Adhésion à un groupement de commandes auprès du SDE07 ayant pour objet l'achat d'électricité**

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 le tarif bleu de vente d'électricité n'est plus règlementé pour les clients non domestiques.

Monsieur le Maire indique que le SDE07 propose l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité au meilleur prix auprès de différents fournisseurs.

En contrepartie de cette adhésion la contribution financière de la commune s'élèvera à la somme de 246 € par an (Part fixe de 200 € + part variable de 0.20 € par MWh).

Monsieur le Maire rappelle que l'étude pour renouveler la convention d'éclairage public avec le SDE est en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide l'adhésion de la commune au groupement de commandes mis en place par le SDE07 pour l'achat d'électricité et autorise le Maire à signer la convention régissant les règles du groupement de commandes.

## **10.- Communications diverses**

Monsieur le Maire présente les remerciements de plusieurs associations pour leur subvention 2020.

La séance est levée à 19h45

